



N° de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT SQ-900-57
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement;

ATTENDU QUE conformément à l’article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d’un projet de règlement et d’un avis de motion donné à la séance du 12 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L’annexe A du Règlement SQ-900, tel que modifié, est à nouveau modifié par l’ajout de panneaux d’arrêt aux intersection suivantes :

TYPE	INSTALLÉ SUR	À L’INTERSECTION DE	DIRECTION
Arrêt	12 ^e Avenue	Rue Denis	N-O S-E
Arrêt	12 ^e Avenue	Rue Maria Louis	N-O S-E
Arrêt	12 ^e Avenue	Rue Beloeil	N-O S-E
Arrêt	Rue Beloeil	12 ^e Avenue	S-O
Arrêt	Rue Maria Louis	12 ^e Avenue	S-O
Arrêt	Rue Denis	12 ^e Avenue	S-O

ADOPTÉ

Yves Dagenais, maire

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Dépôt du projet et avis de motion :	2025-08-237	12 août 2025
Adoption du règlement :	2025-09-268	9 septembre
Avis public d’entrée en vigueur :		11 septembre 2025